

# FIP CONVERGENCE FORTUNA 5.0

■ 1

**Le bulletin de souscription est unititaire.** Je coche une seule case Mr. ou Mme ou Mlle et ce :

- ◆ même si la souscription concerne l'ensemble du foyer fiscal.
- ◆ même si le règlement se fait à partir d'un compte joint.

■ 2

**Récépissé démarchage financier:**

si je déclare avoir été démarché(e) par mon Gestionnaire de Patrimoine (cas n°2) je dois impérativement respecter le délai de réflexion. Concrètement, après avoir rempli et daté le récépissé, j'attends 3 jours minimum avant de dater et de signer le **6. Approbation de la souscription**.

*Ex : si le récépissé est daté et signé le mardi 15 mai 2011, je remplis, signe et date la rubrique "Souscription" (page de droite) et le chèque correspondant à partir du vendredi 18 mai 2011.*

■ 3

**Contrôle de ma souscription:**

◆ nombre **entier** de parts X Valeur d'une part (droits d'entrée inclus) = Montant à régler  
**Merci de ne pas arrondir la somme.**

- ◆ les deux pages sont datées et signées par mes soins
- ◆ dans le 6. Approbation de la souscription, je vérifie que j'ai bien lu et compris le paragraphe dans son intégralité.
- ◆ **je joins le Questionnaire relatif à la connaissance du client.** Renseignez l'intégralité des informations demandées et joignez ce document a votre dossier. **Non obligatoire pour les CIF.**

■ 4

**Remplissage du chèque :**

- ◆ je vérifie le montant en chiffres et le montant en toutes lettres
- ◆ je vérifie l'ordre : « FIP CONVERGENCE FORTUNA 5.0 » tiré sur un compte chèque à mon nom.
- ◆ je date, remplis et signe le chèque au plus tard le **30 septembre 2011 pour une réduction ISF sur les revenus 2010.**

**ATTENTION: Toute souscription accompagnée d'un chèque émis par une société sera rejetée.**

■ 5

**Pièce d'identité**

**Je joins une photocopie de ma pièce d'identité recto-verso :** carte d'identité ou les 4 premières pages d'un passeport en cours de validité.



Merci par avance de vérifier que TOUTES les cases ci-dessus sont bien cochées avant de nous envoyer votre dossier de souscription. Dans le cas contraire, celui-ci ne pourra être validé.

J'envoie les éléments suivants: bulletin original + chèque + copie pièce d'identité+ relevé de compte titres (RIT) si nécessaire.

**Chez Sigma Gestion, Service Souscripteurs, 5, rue Frédéric Bastiat 75008 Paris.**



# FIP CONVERGENCE FORTUNA 5.0

## Bulletin de souscription

CODE DISTRIBUTEUR \_ \_ \_ \_ \_

### 1. ETAT CIVIL (merci d'écrire en lettres capitales)

Mr ou  Mme ou  Mlle (Souscription unititaire)

Nom : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénoms : .....

Nationalité : .....

Né(e) le : . . / . . / . . . . à ..... Dept ( . . )

Adresse fiscale: .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : ..... (A renseigner si vous souhaitez accéder à votre espace internet personnalisé)

Merci de joindre obligatoirement  
**une pièce d'identité recto-verso :**  
**Passeport, Carte Nationale d'Identité, Carte de séjour.**  
**Le permis de conduire n'est pas accepté.**

### 2. RECEPISSE DEMARCHAGE FINANCIER (prévu par les articles L.341-12 et L.341-161 V du CM)

**1er cas :** Je reconnais avoir acquis le **FIP CONVERGENCE FORTUNA 5.0** en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du CMF et avoir pris connaissance de la Notice d'information du **FIP CONVERGENCE FORTUNA 5.0**.

**Ou 2ème cas :** Je reconnais avoir été démarché(e) ce jour au sujet du **FIP CONVERGENCE FORTUNA 5.0** par :

Civilité, Prénom, Nom : .....

N° d'enregistrement dans le fichier des démarcheurs de la Banque de France :  
1 .....

Adresse professionnelle du " démarcheur " (nom de la société, adresse) :  
.....

Mandaté par la société (nom de la société, adresse)  
.....

N° d'enregistrement de la société dans le fichier de la Banque de France :  
2 .....

Je certifie que le "démarcheur", après avoir pris connaissance de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son adresse professionnelle, de son n° d'enregistrement dans le fichier des démarcheurs de la Banque de France, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué:

- m'a remis la notice d'information dont j'ai pris connaissance et le bulletin de souscription du FIP CONVERGENCE FORTUNA 5.0 et m'a informé(e) des risques que peut comporter la souscription de parts de ce produit.
- a attiré mon attention sur l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans la notice d'information, dont je certifie avoir pris connaissance.
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FIP CONVERGENCE FORTUNA 5.0.

En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription ci-joint ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du récépissé relatif au délai de réflexion.

### OBLIGATOIRE : DATE ET SIGNATURE

. . / . .

**2011**

Signature

du Souscripteur :



# FIP CONVERGENCE FORTUNA 5.0

## Bulletin de souscription

### 3. SOUSCRIPTION - FIP CONVERGENCE FORTUNA 5.0 (Code ISIN : FR0011014547- Agrément AMF n°FNS20110005)

Nombre de parts A (20 minimum)	<input type="text"/>	Nombre entier, pas d'arrondi
Valeur unitaire (Part A)	x <u>100,00 €</u>	(A)
Montant hors droits d'entrée	<input type="text"/>	(M) Nombre entier, pas d'arrondi
Droits d'entrée x 5%	<input type="text"/>	(DE)
<b>Montant total de la souscription</b>	<input type="text"/>	(M+DE) = MT

#### Réduction d'ISF souhaitée

#### Souscription à réaliser dans le Fonds\*

1 000 €	2 100 € = 20 parts
2 000 €	4 200 € = 40 parts
3 000 €	6 300 € = 60 parts
4 000 €	8 400 € = 80 parts
5 000 €	10 500 € = 100 parts
10 000 €	21 000 € = 200 parts
14 000 €	29 400 € = 280 parts
18 000 €	37 800 € = 360 parts

\*1 part :  
100 € x 5% de droit d'entrée : 105 €.

### 5. LIVRAISON

Les parts A correspondantes seront inscrites en nominatif pur auprès du Dépositaire et cela sans frais ni droits de garde.

Si vous souhaitez que ces parts soient livrées sur un compte titres spécifique, nous vous remercions de joindre un Relevé de Compte Titres et de renseigner ci-dessous les références bancaires de ce compte :

Code banque \_ \_ \_ \_ \_ Code guichet \_ \_ \_ \_ \_ Numéro de compte \_ \_ \_ \_ \_ Clé RIB \_ \_

### 6. APPROBATION DE LA SOUSCRIPTION

« J'ai pris connaissance des frais de gestion et de distribution susceptibles d'être appliqués. Je consens à ce que soient prélevés des frais de distribution, à hauteur d'un montant maximal de 0,012\* M (voir 3. Souscription), pendant 5 ans maximum. Ce montant est négociable avec le distributeur. »

#### Date d'approbation de la souscription

En cas de démarchage (2), la signature du bulletin de souscription ci-joint ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du récépissé relatif au délai de réflexion (Partie I ci-jointe).

#### OBLIGATOIRE : DATE ET SIGNATURE

. . / . .

2011

Signature

du Souscripteur :



**Il est impératif de joindre au dossier de souscription « Le Questionnaire Connaissance Client » ci-joint**

**AVERTISSEMENT DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

« L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de cinq ans prorogable deux fois un an soit jusqu'au 30 juin 2018. Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risque, est principalement investi dans des entreprises non cotées en Bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information »  
Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle. »

**La part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP gérés par la SIGMA GESTION est la suivante :**

Dénomination	Date de création	% de l'actif éligible	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles
FIP Croissance Grand Est	Fin 2004	68,09 % au 31/12/2010	30/06/2008
FI P Croissance Grand Est 2	Fin 2006	66,48 % au 31/12/2010	30/06/2009
FIP Croissance Grand Est 3	Fin 2007	62,22 % au 31/12/2010	30/06/2010
FIP Croissance Grand Est 4	Juin 2008	64,24 % au 30/09/2010	30/04/2011
FIP Croissance Grand Est 5	Fin 2009	36,59 % au 31/12/2010	31/12/2011
FIP Croissance Grand Ouest	Fin 2009	47,06 % au 31/12/2010	31/12/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna	Mai 2008	35,30% au 30/09/2010	30/04/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna 2	Mi 2009	36,04 % au 30/09/2010	30/04/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna 3	2010	0,00 % au 31/12/2010	30/04/2012
FIP France Investissement Pierre	Mi 2010	66,02 % au 31/12/2010	30/04/2012

**7. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION :**

« Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :  
— le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds ou de la société mentionnés à l'article D. 214-91-1 du code monétaire et financier ;  
— et le montant des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée). »

RUBRIQUE	DESCRIPTION DE LA RUBRIQUE	ABRÉVIATION ou formule de calcul	MONTANT ou taux consenti par le souscripteur
(1) Montant de souscription	Montant total de la souscription, exprimé en euros	(MT)	[A]
(2) Durée de prélèvement des frais de distribution	Nombre d'années pendant lesquelles peuvent être prélevés des frais de distribution :	(N)	5
(3) TFAM distributeur	Taux de frais annuel moyen distributeur maximal, exprimé en pourcentage :	(TFAM_D)	1,20%
(4) Montant maximal des frais de distribution	Montant total maximal des frais de distribution, exprimé en euros :	(TFAM_D) * (N) * (MT)	1,20%* 5 * [A]
(5) TFAM global	Taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal, exprimé en pourcentage (*) :	(TFAM_GD)	4,68%
(6) Montant maximal de l'ensemble des frais prélevés (à titre indicatif)	Montant total des frais de gestion et de distribution, exprimé en euros, à titre indicatif pour la durée (E) :	(TFAM_GD) * (N) * (MT)	[F] = 4,68%* 5 * [A]

(\*) Le taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal (TFAM\_GD) ne peut être inférieur au taux de frais annuel moyen maximal qui peut être attribué au gestionnaire (TFAM\_G).  
— les droits prélevés au moment de la souscription sont imputés au premier exercice du fonds ou de la société ;  
— les droits prélevés lors de la sortie du fonds ou à l'issue de la détention des titres de capital ou donnant accès au capital de la société sont imputés au dernier exercice du fonds ou de la société.

**8. MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE AU BENEFICE DE LA SOCIETE DE GESTION ("Carried interest")**

DESCRIPTION DES PRINCIPALES RÈGLES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE au bénéfice de la société de gestion (« Carried interest »)	ABRÉVIATION ou formule de calcul	VALEUR
Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds ou de la société attribuée aux parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés dès lors que le nominal des parts ou titres de capital ou donnant accès au capital normaux aura été remboursé au souscripteur	(PVD)	20%
Pourcentage minimal du montant du capital initial que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	(SM)	0,50%
Conditions de rentabilité du fonds ou de la société qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	(RM) (remboursement des parts A et B)	120%